

SIGNATURE DU CONTRAT DE PARC 10 MARS 2018

**Monsieur le Préfet,
Madame la Présidente,
Madame la sénatrice représentant le président du conseil départemental de l'Essonne,
Madame la vice-présidente du conseil départemental des Yvelines,
Mesdames et messieurs les maires,
Cher(e)s collègues et ami(e)s,**

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve ce matin pour la signature d'un nouveau contrat avec le Conseil régional d'Île de France et l'Etat car ce contrat doit concrétiser une nouvelle étape du développement de notre Parc, le premier d'Île de France, créé en 1985.

LA DYNAMIQUE DES PARCS NATURELS REGIONAUX

C'est en 1967 que le général de Gaulle a approuvé la création des parcs naturels régionaux, un outil d'aménagement du territoire innovant qui ouvrait la voie à un développement durable du territoire à une époque où les préoccupations environnementales n'étaient pas encore d'actualité.

50 ans plus tard, la dynamique des Parcs ne se dément pas. La famille compte aujourd'hui 52 membres, et elle va continuer de s'agrandir avec la création prochaine du Parc de l'Aubrac tandis que beaucoup d'autres projets sont en cours.

Le défi aujourd'hui, pour la Fédération des Parcs comme pour l'Etat, c'est de veiller à la qualité des projets pour éviter une banalisation qui porterait préjudice à l'idée même de Parc naturel régional. Je saisis l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui, monsieur le Préfet, pour vous redire que le label national délivré par l'Etat est un gage de qualité auquel les Parcs sont très fermement attachés.

Notre Parc participe aussi à cette dynamique puisque deux communes de l'Essonne viennent de solliciter leur adhésion comme le permet désormais la loi, Les Molières et Vaugrigneuse, qui n'attendent plus que la décision du Conseil régional et le décret modificatif après l'avis favorable de notre Comité syndical.

DES TERRITOIRES D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

Cette réussite du modèle des Parcs naturels régionaux s'explique avant tout par deux facteurs :

Premier facteur : la simplicité du décret de 1967 qui a conféré aux Parcs une grande agilité, une capacité d'adaptation qui leur permet de répondre efficacement à des environnements très différents et à des besoins qui évoluent sans cesse. A une époque où nos législateurs et nos administrations veulent tout encadrer, tout régenter et tout corseter, on ferait bien de s'en inspirer.

Second facteur : la capacité des Parcs à fédérer tous les acteurs autour d'un projet de développement durable conçu ensemble, consigné dans une charte et qui dépasse largement les frontières des intercommunalités. Il faut le redire, les Parcs ne sont pas une administration de plus mais des catalyseurs d'initiatives.

UN NOUVEAU CONTRAT AVEC LA REGION ET L'ETAT

Le décret de 1967 n'a prévu aucun mode de financement pour les Parcs et c'est bien dommage car cela les fragilise, mais c'est un autre débat.

Ce nouveau contrat pluriannuel a donc pour but d'assurer la majeure partie du financement du Parc jusqu'en 2020. Il se caractérise par deux dispositions majeures qui doivent lui donner un nouvel élan :

Premièrement, il met fin à un système de financements croisés et de clés de répartition départements / Région qui était devenu ingérable depuis la fin du dernier contrat en 2013 puisque certains de nos partenaires ne respectaient plus leurs engagements. A cet égard, je remercie le Conseil régional qui a accepté de financer, a posteriori, ce qui ne l'avait pas été par les départements les années passées.

Pour autant, les départements restent des acteurs importants du territoire et nous souhaitons contractualiser avec eux sur des objectifs partagés. C'est le but de la convention particulière que nous allons signer prochainement avec l'Essonne et je me réjouis de nos bonnes relations.

Deuxièmement il ouvre un accès privilégié aux subventions régionales, ce qui devrait permettre au Parc de monter de grands projets territoriaux en lui permettant de jouer pleinement son rôle fédérateur dans des domaines nouveaux comme les transports et l'énergie, à l'instar de ce qu'il fait depuis longtemps dans le domaine de l'eau ou du développement économique. Le Parc est un outil de mutualisation qui permet de gagner en efficacité et de faire des économies d'échelle.

Je sais que certains regrettent la sécurité financière que nous apportait l'ancienne formule des contrats de parc avec des enveloppes budgétaires prédéfinies, mais il ne faut pas oublier que c'était aussi un corset qui pouvait entraver les initiatives.

Vous avez exprimé le souhait, madame la Présidente, que les Parcs soient les fers de lance des politiques régionales en milieu rural et qu'ils soient des territoires d'expérimentation. C'est précisément la mission que leur confie le décret de 1967.

Nous y sommes donc prêts si vous nous en donnez les moyens. Quand je parle moyens il s'agit de moyens financiers bien sûr, mais aussi et surtout de la facilité et de la rapidité d'instruction des dossiers en raccourcissant les circuits de décision comme je vous l'avais proposé dans mon rapport.

Pragmatisme et souplesse doivent guider nos relations car l'expérimentation, par définition, s'accommode mal des dispositifs rigides. Je pense par exemple à une modulation des taux, ou à une plus large délégation de mission confiée au Parc.

CONTINUITE ET INNOVATION

Comme je suis d'un naturel optimiste, j'espère que ce contrat tiendra ses promesses car nous avons de grandes ambitions pour notre territoire rural combinant continuité et innovation.

Dans le domaine de l'urbanisme nous souhaitons continuer de maîtriser l'urbanisation pour empêcher un étalement urbain coûteux aux abords de Saint Quentin en Yvelines et du plateau de Saclay.

Mais nous voulons aussi promouvoir un urbanisme durable dans le cadre de la politique régionale des écoquartiers. De véritables écoquartiers dont l'un des modèles reste pour moi Bedzed, un des tout premiers écoquartiers du monde à Londres, dont les principes d'aménagement et la démarche intégrée n'ont pas pris une ride.

En matière de développement économique nous souhaitons poursuivre notre politique de soutien au commerce et à l'artisanat qui a fait ses preuves, mais nous voulons aller plus loin en matière touristique car si le Parc est l'un des terrains de jeux préférés des franciliens, il doit aussi accueillir le public de grands évènements comme la Ryder Cup ou les prochains Jeux Olympiques dont deux épreuves se dérouleront dans le Parc : le golf et le cyclisme sur route.

Pour l'heure, l'un de nos projets est la rénovation du gîte d'accueil de la « maison de fer » à Dampierre qui est d'un grand intérêt patrimonial puisque c'est un rare exemple de construction métallique industrielle de la fin du XIXe siècle.

En matière agricole, presque la moitié de notre territoire, nous continuerons d'agir pour une agriculture durable : circuits courts, valorisation des produits locaux, pratiques agricoles respectueuses de l'environnement loin des idées simplistes qui empêchent d'avancer... Je pense par exemple à l'expérimentation avec Paris-Grignon de bandes fleuries intra-parcellaires pour réguler les ravageurs en grande culture.

Mais avec la Région nous pouvons aller plus loin : je pense aux jeunes agriculteurs qui ont du mal à s'installer ou au Salon de l'Agriculture : pourquoi ne pas réserver une part du stand régional aux producteurs des Parcs naturels régionaux d'Île de France l'an prochain ?

J'ai gardé pour la fin deux thématiques nouvelles qui figurent explicitement dans le contrat que nous allons signer : l'énergie et les transports.

En matière d'énergies renouvelables notre politique s'inscrit dans les objectifs de la transition énergétique, monsieur le préfet, et les idées ne manquent pas.

Nous travaillons sur la méthanisation, mais les projets ont du mal à sortir alors que nous connaissons un gros investisseur potentiel s'il n'est pas lassé d'attendre.

Sur le photovoltaïque, nous envisageons de monter un dispositif ambitieux en prenant exemple des centrales villageoises créées par les parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes. Il s'agit de créer une société formée de particuliers et de collectivités qui investit dans des installations et revend l'électricité produite. Alors que l'initiative individuelle ne produit que de maigres résultats, cette formule a fait ses preuves et elle permet de

bâtir un projet collectif pour stimuler les acteurs et obtenir de meilleurs coûts de production.

Par ailleurs, le centre de recherche de la société COLAS qui est dans le Parc a inventé Wattway, la route solaire. Pourquoi ne pas faire un tronçon test dans le Parc ?

Nous avons aussi pris contact avec l'Air Liquide dont le centre de recherche est à côté aux Loges en Josas pour expérimenter l'usage de véhicules et de vélos à hydrogène.

Enfin nous travaillons sur la géothermie pour chauffer le musée du Petit Moulin des Vaux de Cernay, une fois redéfinies nos relations avec le conseil départemental des Yvelines.

Quant à la filière bois, nous sommes prêts à participer à un projet régional.

Les transports sont une problématique nouvelle pour les Parcs et à mon sens, ils ne peuvent intervenir dans ce domaine qu'en partenariat avec les intercommunalités et Île de France mobilités.

La « maison de l'écomobilité » que nous construisons actuellement à côté de la gare de Saint Rémy les Chevreuse, l'une des principales portes d'entrée du Parc, sera une belle réalisation partie intégrante du nouvel aménagement du pôle gare qui verra le jour dans quelques années. Elle est très bien située sur la Véloscénie Paris – le Mont Saint Michel, au départ de plusieurs liaisons cyclables pour des usages touristiques ou pendulaires.

Mais ce n'est pas tout : l'intermodalité du Pass Navigo, le développement du covoiturage et de l'autopartage, l'expérimentation de dispositifs comme Flexigo ou de navettes autonomes... sont autant de chantiers à venir.

Je m'arrête là car il serait trop long d'être exhaustif, mais vous l'avez compris les élus et l'équipe du Parc attendent ce contrat avec impatience pour repartir de l'avant. Je veux ici les remercier car je sais pouvoir compter sur leurs compétences et leur engagement.

Je veux aussi redire à tous les maires et aux présidents d'intercommunalités que le Parc naturel régional ne tire sa légitimité que de son action au service de notre territoire, le plus souvent par les communes et pour les communes. Sans vous, le Parc n'est rien, mais avec vous nous pouvons beaucoup et je vous invite à bâtir vos projets avec nous.

Monsieur le Préfet, madame la Présidente, vous l'avez compris, le Parc est un outil au service des politiques d'aménagement du territoire. Vous pouvez compter sur le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, ses élus et son équipe, comme nous comptons sur vous.

Je vous remercie de votre attention.